



SMAEP Tarbes Nord (Siren : 200092583)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Andrest
Arrondissement	Tarbes
Département	Hauts-Pyrénées
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2020
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Luc LAVIGNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	3 Place de la République
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65390 ANDREST
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 980
Densité moyenne	83,98

Périmètres

Nombre total de membres : 27

- Dont 26 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Andrest (216500074)	1 385
65	Artagnan (216500355)	530
65	Aurensan (216500488)	791
65	Bazet (216500728)	1 896
65	Bazillac (216500736)	368
65	Caixon (216501197)	362
65	Camalès (216501213)	394
65	Escondeaux (216501619)	284
65	Gayan (216501890)	285
65	Lagarde (216502443)	539
65	Marsac (216502997)	231
65	Nouilhan (216503300)	230
65	Oroix (216503417)	106
65	Oursbelille (216503508)	1 226
65	Pintac (216503649)	24
65	Pujo (216503722)	672
65	Saint-Lézer (216503904)	439
65	Sanous (216504035)	105
65	Sarniguet (216504068)	268
65	Sarriac-Bigorre (216504092)	285
65	Siarrouy (216504258)	459
65	Talazac (216504381)	78
65	Tarasteix (216504399)	275
65	Tostat (216504464)	552
65	Ugnouas (216504571)	85
65	Villeneuve-près-Marsac (216504779)	111

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
65	CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (200069300)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie

- Autres énergies

Production d'énergie renouvelable dans les conditions prévues à l'article L 2224-32 du CGCT.

A la carte : La compétence a été conservée par : Andrest, Nouilhan, Escondeaux, Ugnouas, Aurensan, Tarasteix, Oroix, Oursbelille, Pintac, Talazac, Lagarde, Saint-Lézer, Sanous, Caixon, Tostat, Villenave-près-Marsac, Sarniguet, Marsac, Pujo, Gayan, Sarriac-Bigorre, Bazet, Camalès, Artagnan, Bazillac, Siarrouy

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

- la production d'eau : cette mission consiste à établir des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine dans les conditions prévues à l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, à opérer des prélèvements d'eau par captage ou pompage et à traiter l'eau - le transport et le stockage vers des réservoirs - la distribution au moyen d'un réseau de canalisations jusqu'aux branchements et aux compteurs des usagers, - le syndicat est aussi habilité à fournir et recevoir de l'eau potable, à titre onéreux en gros et/ou au détail, à des collectivités non membres, par voie de conventions de prestations de service.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)